

Correspondances

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **28 (1899)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La commission a finalement résolu d'une manière affirmative, par 8 voix contre 2, la question de la constitutionnalité d'une loi fédérale de ce genre. Se basant sur les propositions de la commission, le département fédéral de l'Intérieur va élaborer maintenant un projet définitif, qui sera soumis au Conseil fédéral. Il est probable que ce projet pourra être soumis à l'assemblée fédérale dans la session de juin.

Berne. — L'*Educateur* nous annonce que, dès le 1^{er} janvier 1899, il paraîtra toutes les semaines à Lausanne, librairie Viret-Genton, sous la direction de M. Guex, l'habile et savant directeur des Ecoles normales de Lausanne. L'*Ecole* cessera de paraître. Cette dernière revue avait subi l'année dernière un rajeunissement qui nous ferait regretter sa disparition si nous n'étions pas sûr d'avance de le retrouver dans l'*Educateur*.

Genève. — Signalons la mort déjà connue de M. Gavard, l'ancien rédacteur de l'*Educateur* et l'auteur de deux livres de lecture et d'une *Histoire suisse au XIX^e siècle*.

Valais. — Le gouvernement de ce canton vient de doter les écoles du *Livret scolaire* en usage déjà depuis plusieurs années dans nos écoles.

Il vient d'instituer de plus un *Carnet d'épargne* en faveur des enfants des écoles.

— Une carte du Valais au 1 : 300,000 sort de presse en ce moment. Elle sera rendue obligatoire.

— L'*Ecole primaire du Valais* nous apprend qu'elle a plus de 100 abonnés dans le canton de Fribourg.

— Il s'est formé dans ce canton une *Société des instituteurs primaires du Valais romand* qui prendra l'*Educateur* pour organe et qui constituera une section de la *Société romande des instituteurs*.



CORRESPONDANCES

I

Conférence pédagogique de la Veveyse.

Le 17 novembre dernier, à 9 heures du matin, le corps enseignant de ce district était réuni au grand complet, à Châtel-Saint-Denis, sous la présidence de M. l'Inspecteur Currat.

L'assemblée était honorée de la présence de : MM. l'abbé Singy, directeur à Bulle, les professeurs de l'Ecole secondaire de la Veveyse, et le vicaire Bovet, délégué de M. le rév. curé Comte, directeur des écoles du chef-lieu.

Outre les *tractanda* réglementaires, l'ordre du jour de cette séance comprenait :

I. Compte-rendu des travaux écrits des examens du printemps dernier ;

II. L'emploi du livre unique à l'école primaire ;

III. Divers.

1. Compte rendu des examens écrits du printemps.

a) *Composition, orthographe.* — Les résultats sont bien au-dessous du programme tracé, surtout dans le cours moyen des écoles à trois degrés, lequel est, dans quelques communes, abandonné à cause d'ordres du jour mal conçus. Les travaux qu'on y donne ne sont pas toujours suffisamment corrigés. Il faut y faire développer des phrases semblables à celles du livre de lecture.

Pour faciliter les progrès, spécialement dans l'orthographe d'usage, on doit : 1^o indiquer aux élèves, la veille du jour de vacances, le texte à préparer à domicile pour la dictée du surlendemain ; 2^o — écrire préalablement au tableau noir les mots les plus difficiles, étudier les homonymes, les synonymes et les familles de mots ; — 3^o récompenser ou punir les élèves suivant le nombre de fautes qu'ils ont faites ; punir surtout ceux qui répètent sans cesse les mêmes fautes.

b) *Écriture.* — M. l'Inspecteur a remarqué dans quelques feuilles des écritures ressemblant beaucoup à celle du maître. En présence de la grande diversité des résultats et dans le but de connaître les moyens employés dans les meilleures écoles, M. le Président ouvre ici une discussion de laquelle il ressort que certains maîtres obtiennent une bonne écriture dans leurs classes, uniquement en exigeant que tous les travaux écrits soient faits soigneusement, sans l'emploi d'aucun cahier de calligraphie. D'autres arrivent à de bons résultats en écrivant eux-mêmes au tableau noir les modèles d'écriture. En somme, M. l'Inspecteur croit que les cahiers préparés peuvent être abandonnés, car ils présentent de grandes difficultés, pour les commençants surtout, par la multiplicité des lignes directrices. Cependant, ils ne sont pas proscrits, pourvu que chaque modèle soit bien expliqué au tableau et que les élèves d'un cours écrivent simultanément la même page, conditions *sin qua non* pour arriver au but proposé.

c) *Calcul écrit et oral.* Les résultats de celui-ci sont les meilleurs de l'examen. Quant au premier, il laisse davantage à désirer, faute de connaissance suffisante des fractions décimales et du système métrique. On consacre trop peu de temps, soit à la correction (surtout au cours moyen), soit aux récapitulations, lesquelles devraient se faire chaque samedi, pendant demi-heure au moins. M. l'Inspecteur a constaté aussi que les directions données dans le « Guide du maître » ne sont pas assez étudiées et restent, par conséquent, lettres mortes.

Si le 5^e cahier de M. Michaud tarde à paraître, il faudra continuer d'employer les 5^e et 6^e cahiers de Zähringer.

Une question posée par un instituteur, à propos des cartes de calcul publiées par M. Reinhard, provoque une longue discussion à la suite de laquelle M. le Président fait observer que les cartes en question ne doivent être utilisées que rarement, et seulement pour familiariser les élèves, en vue de l'examen des recrutables, avec certains genres de problèmes omis dans nos cahiers. Mieux vaut, pour les exercices de récapitulations, transcrire sur des cartes des séries de problèmes tirées de chaque cahier, pour les divers cours. Ce procédé, expérimenté par M. l'Inspecteur, est bon, mais il exige un important surcroît de travail pour le maître.

1 Ce cahier est en impression. ((*Réd.*))

II. Emploi du livre unique.

Sans attendre l'apparition du 3^e degré, le livre unique doit être utilisé, dès maintenant, pour toutes les branches qu'il comporte : lecture, composition, grammaire, histoire, géographie et instruction civique, sans rien mélanger pourtant, mais en enseignant chaque branche en son temps. Cette observation préalable faite, M. le Président soumet à l'assemblée la question suivante : Comment faut-il employer le livre unique, au cours inférieur d'abord, pour l'enseignement de l'orthographe et de la composition ?

Les instituteurs qui prennent part à la discussion proposent, outre les copies littérales après lecture faite, divers exercices, tels que recherche des différentes espèces de mots : noms, adjectifs, pronoms, verbes, etc., soit en les soulignant dans les copies, soit en les classant par colonnes, tantôt d'après le genre et le nombre, tantôt d'après l'espèce : noms de personnes, d'animaux, de meubles, d'ustensiles, etc., etc. ; étude de règles grammaticales appliquées dans le texte lu, permutations diverses et reproduction par écrit d'après un canevas dressé au tableau.

M. l'Inspecteur annonce qu'il fera un travail indiquant les exercices à tirer de ce premier livre.

Passant ensuite à l'emploi du manuel du 2^d degré, il nous recommande d'étudier, une bonne fois, tous les exercices indiqués à la fin de chaque chapitre, pour nous faire une idée de leur gradation, puis de les copier sur une feuille pour nous rendre compte de ceux que nous aurions omis et de ce qui a déjà été fait ; ensuite reporter chaque indication des leçons successives à la partie du livre à parcourir durant l'année scolaire ; car il ne faut pas s'imaginer que telle leçon, étude de telle règle indiquée à la fin d'un chapitre, ne puisse pas s'appliquer avec la matière, le texte d'un autre chapitre.

L'habitude suggérera, au reste, divers moyens d'utiliser le livre, au sujet duquel il n'y a plus à formuler des objections ; mais, puisqu'il est obligatoire comme livre unique, nous n'avons plus qu'à en étudier l'application, spécialement à l'enseignement de la grammaire.

Une intéressante discussion s'élève sur la question de savoir si le maître peut puiser des exemples et des exercices en dehors du manuel que les élèves ont en mains, où s'il doit en être l'esclave, « s'y encaserner », a dit quelqu'un.

Diverses opinions s'entrechoquent à ce sujet, et sans produire beaucoup de lumière, en dépit du dicton. D'aucuns croient qu'il sera difficile de trouver toujours dans le livre, dans le chapitre qu'on viendra de lire, tous les exemples dont on aura besoin pour la leçon de grammaire subséquente.

En définitive, la question n'est pas formellement tranchée. Toutefois, M. l'Inspecteur explique qu'on peut, qu'on doit même chercher dans les chapitres déjà parcourus, les exemples nécessaires à l'application de la règle étudiée. Il ajoute que le livre unique ne produira de bons fruits que pour autant que le maître travaillera sérieusement et sans relâche à la préparation de toutes ses leçons.

Quelqu'un se demande, avec raison, si cette préparation sera toujours possible, si le pauvre régent ne se trouvera pas quelquefois — souvent, peut-être, — à bout de force, après les longues corrections journalières des cahiers.

Pour clore cette discussion, M. le Président annonce que, sous peu, aura lieu, dans chaque cercle du district, une conférence régionale pratique, dans laquelle sera faite l'application du livre de lecture aux diverses branches.

III. Divers.

Sous ce titre, M. l'Inspecteur recommande :

1^o Une tenue plus complète et plus claire des rapports mensuels, pour ce qui regarde les absences antérieures et le nom local du domicile des élèves ;

2^o La quête à faire dans nos écoles, vers la Saint-Nicolas, en faveur de l'Orphelinat Marini ;

3^o L'enseignement de la gymnastique dès les premiers beaux jours, l'examen devant avoir lieu, à l'avenir, au mois de juin déjà ;

4^o A propos du cours de perfectionnement ;

a) L'envoi régulier des rapports hebdomadaires, en y insérant, outre les absences illégitimes, des renseignements sur la discipline, la fréquentation, l'application et la conduite des jeunes gens ;

b) L'emploi plus fréquent de la carte muette sur laquelle on fera de nombreux voyages ;

c) L'amélioration de la lecture, surtout au point de vue de l'accentuation et du respect des signes de ponctuation ;

d) Enfin, la préparation des leçons et beaucoup de bonne volonté pour faire diminuer le nombre des mauvaises notes.

Puis, après un nouvel appel à notre dévouement pour la belle cause de l'instruction et de l'éducation populaires, M. le Président remercie pour assistance complète et souhaite bon retour à chacun.

Et moi, Monsieur le Rédacteur, puisque nous voilà bientôt au 1^{er} janvier, je vous souhaite une bonne et heureuse nouvelle année, à vous et à tous les lecteurs du *Bulletin*.

Des bords du Tatrel, ce 19 décembre 1898.

VOUÇAVÉKY.

II

Conférence officielle, à Bulle, le 3 novembre 1898.

Après la prière d'usage, M. l'Inspecteur adresse à tous les membres de son arrondissement un salut de bienvenue.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Ody, le nouveau Préfet de la Gruyère qui, invité à assister à notre réunion, s'excuse de ne pouvoir y prendre part. C'est avec plaisir, dit-il, que je ferai connaissance avec MM. les instituteurs et m'intéresserai à leurs travaux. Ils peuvent compter sur ma sympathie.

Lecture a été faite ensuite du protocole qui a été approuvé.

On décide d'adresser, à M. Weck, ancien Préfet de la Gruyère, une lettre de remerciements pour le dévouement qu'il a constamment témoigné au corps enseignant.

M. le Président lit une circulaire adressée à MM. les Inspecteurs par la Direction de l'instruction publique. Cette lettre, donnant le résultat de l'examen des recrutables pour 1897, recommande aux maîtres, chargés de la tenue des cours de perfectionnement, de travailler encore davantage pour la composition, la lecture et les branches civiques qui sont encore en baisse.

Il est donné lecture d'une statistique intéressante et complète sur les examens préalables de cette année. Il en ressort que cet examen est inférieur à celui de l'année dernière.

M. l'Inspecteur donne connaissance du règlement fédéral relatif aux examens de recrues. Il recommande sa stricte application pour l'octroi des notes. On évitera ainsi ces trop grands écarts que l'on

constate presque chaque année en mettant en parallèle les livrets scolaires et les notes données par les experts.

Le Jeune citoyen est vivement recommandé.

Etant donné que les jeunes gens ne lisent plus et qu'en conséquence la lecture est en souffrance chez nos recrutables. M. Bovet, à Morlon, désirerait la reprise de la question des bibliothèques scolaires.

Partout où faire se peut, il est recommandé de tenir les cours de perfectionnement le jour au lieu du soir.

M. Helfer, Professeur, qui a bien voulu correspondre à l'invitation faite par M. le Président, donne un exposé clair, succinct, mais néanmoins très compréhensible de la méthode de chant qui a été enseignée à quelques maîtres au cours normal d'Hauterive.

Cette méthode sera rendue obligatoire dès que le manuel, que M. Ruffieux, professeur, se propose d'éditer, sera remis au corps enseignant.

Un désir bien légitime est exprimé par M. le Président : celui de posséder à Bulle un petit musée scolaire qui comprendrait un échantillon de chaque article du matériel scolaire. Si ce vœu est exaucé par l'Administration du Dépôt, chaque maître pourra, à l'avenir, faire un choix judicieux des articles qu'il désire avoir.

La Tour, le 23 décembre 1898.

C. CORMINBŒUF, *secrétaire*.

II

Du Valais, le 18 décembre 1898

Nous savons que, chaque année, un certain nombre d'inspecteurs de la Suisse romande se réunissent en conférence pour aviser aux meilleurs moyens d'élever le niveau intellectuel de nos classes primaires. Ces réunions ont lieu tantôt ici, tantôt là. L'année dernière l'on se réunissait à Lausanne; cette année ce fut notre citée séduisante qui eut l'honneur de les recevoir. La conférence eut lieu le 26 octobre et une trentaine d'inspecteurs s'y rencontrèrent. On assure que ce fut l'une des réunions les plus nombreuses; pourtant la position excentrique de notre chef-lieu ne se prêtait guère pour une telle assemblée. Toute la Suisse romande y était représentée jusqu'au Jura bernois.

La séance s'ouvrit sous la présidence de M. Lamon, inspecteur scolaire pour le district de Sion. Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de la réunion de l'année dernière, M. Blaser, de Neuchâtel, lit un rapport détaillé traitant des *certificats d'études*.

Les principales conclusions furent que :

1^o Le certificat d'études est recommandable, il offre plus d'avantages que d'inconvénients.

2^o Le jury doit présenter toutes les garanties possibles d'impartialité.

3^o L'examen doit s'étendre à toutes les branches, mais on attachera une importance spéciale aux plus importantes.

4^o Tous les élèves y sont admis, sauf ceux dont la conduite a été par trop répréhensible.

5^o La sanction se trouvera dans la libération de l'école primaire.

Tandis que la plupart des membres de l'assemblée abondent dans le sens des conclusions ci-dessus, M. Brunet en combat l'usage à cause du surmenage qui en résulte et qui faut éviter à tout prix

Le certificat d'études est déjà introduit dans quelques cantons suisses. Pour nous, Valaisans, nous n'avons que le certificat d'émancipation qui est délivré aux élèves qui ont les connaissances voulues pour être émancipés à la suite d'examen à 15 ans. Ceux qui sont renvoyés encore une année à l'école primaire ne peuvent l'obtenir. Ce mode, introduit l'année dernière, est certainement un puissant stimulant pour faire travailler les élèves qui ont à cœur de sortir de l'école primaire et de faire honneur à leur famille.

Sous ce rapport, les examens d'émancipation sont certainement utiles et recommandables. Nous craignons cependant qu'on les calque de trop près sur ceux des recrues, et qu'il vaudrait infiniment mieux des examens portant sur toutes les principales branches du programme scolaire avec notes distinctes pour chacune d'elle.

Après la discussion de ce premier rapport, M^{me} M. Ruegg, inspectrice des travaux manuels à Genève, monte à la tribune pour donner lecture d'un travail traitant de *l'enseignement des travaux à l'aiguille*. Voici quelques-unes de ses conclusions :

1^o Les travaux à l'aiguille sont indispensables à l'éducation des jeunes filles.

2^o Ces travaux font contracter à l'élève de bonnes habitudes et des qualités du cœur.

3^o Ils affermissent la volonté, la persévérance, forment le goût, habituent au travail.

4^o L'enseignement doit comprendre ; le tricotage, la couture, la coupe, le raccommodage.

Les conclusions de ce rapport, écouté avec la plus attentive assiduité, ont été adoptées à l'unanimité.

M. Gaillard-Pauzaz donna ensuite connaissance d'un court travail, puis l'assemblée se rendit à l'*Hôtel de la Poste* pour le banquet ; car c'était déjà passé une heure, et les estomacs réclamaient autre chose qu'un menu pédagogique. Après dîner, on visita l'intéressante église de Valère ainsi que le musée archéologique. Au retour la municipalité offrit aux participants une collation arrosée des meilleurs crus du pays. R.



DÉPÔT CENTRAL DU MATÉRIEL SCOLAIRE

Il est recommandé au corps enseignant de bien vouloir remettre très régulièrement les factures du dépôt central à la personne chargée de les acquitter.

Aucune expédition de matériel ne sera faite par le dépôt du 1^{er} au 8 janvier (établissement de l'inventaire).

L'édition du *Jeune citoyen* année 1898, est complètement épuisée. Une nouvelle édition paraîtra dans les premiers jours de janvier.

Messieurs les instituteurs seront prévenus du jour où ils pourront se procurer le livre de lecture, III^{me} degré. — Inutile d'adresser des commandes avant que cette date soit fixée. —

La géographie Fragnière et Koller est épuisée. Une nouvelle édition corrigée paraîtra ce printemps.

SECTION B. — Les cadres pour démonstration seront cédés, à l'avenir, à 13 fr. et les ciseaux d'élèves à 0 fr. 80.